

Chambord vient de gagner et qui lui vaudra six millions, « sans quoi il était réduit à cent et quelques mille francs de rente » ; du poète nîmois Jean Reboul ²⁰, à qui le prince sert une pension de mille francs — « c'est vraiment royal, venant de l'exil » — d'ailleurs Reboul n'est nullement dans la gêne ; d'entrevues de Napoléon III — « devinez avec qui ?.. Vous auriez trop de temps à chercher... Avec Proudhon! ».

Au moment des élections générales, Peladan ne croit pas « qu'on se divise sur la question de l'abstention ; on s'abstiendra généralement ». En effet, au milieu de juin, « il n'est question de rien ici, pour les élections ; c'est comme s'il n'y en avait pas... Jules Favre est porté par les démocrates » ²¹.

Le 18 août, le père Lacordaire prononce, à la distribution des prix de l'École Saint-Thomas-d'Aquin, à Oullins, son *Discours sur l'honneur* :

« Lacordaire (écrit Péladan) a dit à Oullins des choses bien hardies ; je n'y étais pas, mais on me les a redites, et c'est du courage, en vérité. Il a glorifié l'honneur et a flétri la prodigalité des serments en adjurant ses élèves de garder la foi jurée, si jamais ils la donnaient à un souverain et que ce souverain vint à être jeté dans l'exil. Outre son courage que je ne conteste pas, non plus que sa piété et ses lumières, ne voudriez-vous pas à Lacordaire un peu plus de cette science qui vous frappe dans Bossuet comme les rayons du soleil, et quelquefois vous terrasse comme un coup de foudre. Toute cette école de l'avenir a du génie, mais il lui a manqué ce que Bonald appelle *le cousin germain du génie, le complet bon sens* ».



Le 1^{er} juillet de cette même année 1857, sur un rapport présenté par son collaborateur Gaspard Bellin, Adrien Peladan fut admis à faire partie de la Société littéraire de Lyon. L'un des deux membres de cette société qu'il avait pu croire hostiles à sa candidature était évidemment Aimé Vingtrinier, directeur et imprimeur de la *Revue du Lyonnais*. Cette revue, exclusivement consacrée aux questions locales, ne se mêlait ni de politique ni de religion ; la concurrence littéraire que pouvait lui faire *la France littéraire* ne devait guère l'inquiéter. En tout cas Péladan — un peu porté, à ce qu'il semble, à voir partout des « coteries » — fut élu à l'unanimité ²² :

« Présenté (raconte-t-il) il y a quinze jours, comme candidat à la Société littéraire, une coterie de deux membres chercha à faire de l'opposition — il s'agissait de la *Revue du Lyonnais*, que notre succès désola. Cette opposition est tombée sous le poids du ridicule et mon élection a eu lieu à l'unanimité. On avait finalement désiré que mon honora-

20. Le poète-boulangier nîmois (1796-1864) auteur de *l'Ange et l'Enfant*. Il fut représentant du Gard à l'Assemblée Nationale en 1848. Peladan dit ailleurs que Reboul avait refusé cette pension mais qu'on l'avait forcé à l'accepter.

21. Jules Favre se présenta dans la 4^e circonscription du Rhône. Le duc de Mortemart fut élu contre lui, le 21 juin, par 17242 voix contre 4360.

22. Archives de la Société littéraire de Lyon. Procès-verbaux et rapports.